

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE PLUSIEURS CREDITS D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les crédits d'engagement de CHF 100'000.- votés par le Conseil municipal le 10 décembre 2013 pour CHF 57'000 (DM642) et le 9 avril 2019 pour CHF 43'000 (DM832) et le montant de la dépense totale de CHF 100'258.61 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 258.61.

Vu le crédit d'engagement de CHF 105'000.- voté par le Conseil municipal le 2 février 2016 (DM706) et le montant de la dépense totale de CHF 110'878.05 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 5'878.05.

Vu le crédit d'engagement de CHF 72'000.- voté par le Conseil municipal le 6 novembre 2018 (DM812) et le montant de la dépense totale de CHF 72'133.25 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 133.25.

Vu le crédit d'engagement de CHF 884'000.- voté par le Conseil municipal le 29 janvier 2019 (DM823) et le montant de la dépense totale de CHF 910'763.12 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 26'763.12.

Vu le crédit d'engagement de CHF 33'000.- voté par le Conseil municipal le 2 février 2021 (DM892) et le montant de la dépense totale de CHF 33'107.00 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 107.00.

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 2 mai 2022,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

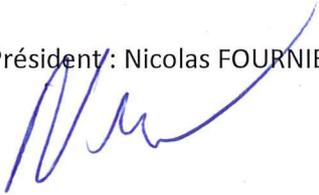
Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 33'140.03 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 258.61 : Extension de la mise en zone 30 KM/H du chemin de Vuillonnex

- CHF 5'878.05 : Eclairage de la place du village (chambre d'arbres)
- CHF 133.25 : Acquisition d'un véhicule « porte-tuyau » pour le groupement du CRI 201
- CHF 26'763.12 : Création d'un collecteur EU et réaménagement du chemin de Mourlaz
- CHF 107.00 : Mise en conformité des zones 30 KM/H

2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

